Aide dissertation

Par **Miou**, le **13/10/2010** à **21:11**

Bonsoir à tous,

Je m'adresse à vous en désespoir de cause...
Je dois réaliser une dissertation qui à pour sujet "droit et religion".
Hors... je ne sais absolument pas par ou commencer.

J'ai pensé parler:
-la religion à l'origine du droit
-la séparation tardive entre la religion et l'Etat
...
Le problème dans tout ça, c'est le cours dont je dispose.
Je suppose que je dois m'y référer, hors nous sommes actuellement au chapitre concernant la Grèce Antique... peu de rapport avec la religion donc.

Si vous pouviez me donner quelques pistes pour que je puisse décoller...

Un énorme merci d'avance.
Miou

Par **shaane12**, le **13/10/2010** à **21:49**

Tout d'abord, il faut que tu définisse la période de ton sujet. Plusieurs manuels sont à ta disposition dans ta bu pour compléter ton cours.
Un autre point : en Grèce Antique, il n'y a pas trop de rapport entre le droit et la religion selon toi. Très bien. Ne serait-ce pas intéressant à développer ?

Par **Miou**, le **13/10/2010** à **22:16**

Je vois...
civilisation non dominée par la religion... modèle de notre système actuel.

ça pourrait me remplir une sous-partie o/
Mmmh un plan type :
I) la religion, influence synonyme de dépendance du droit

II) une influence essoufflée par le temps

Ce n'est qu'une ébauche ....

=))

(merci pour ta réponse en tout cas Image not found or type unknown

Par **shaane12**, le **13/10/2010** à **22:24**

Comme je te l'ai dit, il faut absolument que tu définisses ta période. Fais attention, car cela influera sur ton plan.

Je ne suis pas vraiment d'accord avec tes titres, et tout particulièrement ton II. Il est trop général, et n'est pas véridique : les grecs, dont le droit était majoritairement laïc, étaient contemporains de population dans lequel le droit était révélé.

Un conseil : trouve des A et des B avant de trouver des I et des II. Il faut que tu trouves quatre points importants. Ensuite, il est plus facile de les agencer dans un plan qui colle.
N'oublie pas non plus de trouver une problématique.

Par **Miou**, le **13/10/2010** à **22:59**

Bon... en problématique je pense à : Quelle influence la religion a eut sur le droit ? (en limitant la période du IIIème millénaire avant JC jusqu'à la fin des démocraties grecques)

La première partie donnerait :
I) une influence synonyme de dépendance
a. La religion à l'origine du droit
b. la dictature de la religion

je travaille encore sur la deuxième partie...

Ma lenteur m'exaspère ..... encore une fois merci pour ton aide

Par **shaane12**, le **13/10/2010** à **23:03**

Poste ton grand II, et je regarderai demain matin. Je renverrai tout de suite un message, et te dirai ce qui ne va pas.

Ah, si tu pouvais faire un plan détaillé, ce serait encore plus facile pour pouvoir te corriger, et comprendre ce que tu veux dire.

Et ne t'inquiète pas pour ta lenteur, on sèche tous un petit peu au début.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Miou**, le **13/10/2010** à **23:14**

Je poste tout de même mon II, mais je n'en suis absolument pas satisfaite...

II) un droit lacunaire
a. un droit archaïque (ne traite que peu de domaines)
b. la naissance d'un droit laïque (ou sans religion... mais formule pas très jolie)

Merci, et bonne soirée!! =)

Par **shaane12**, le **14/10/2010** à **09:07**

Je récapitule ton plan :

I.Une influence de la religion sur le droit synonyme de dépendance
A) La religion à l'origine du droit
B) La dictature de la religion

II. Un droit lacunaire
A) un droit archaïque
B) la naissance d'un droit laïque

Bon. Le titre du I est à revoir, ou a mieux expliquer. Y-a-t-il vraiment dépendance du doit sur la religion ? Si c'était le cas, tous les systèmes juridiques seraient toujours mêlés de religion.
Le A est bien. Il faut distinguer deux choses : le droit révélé, et le droit dévoilé. Fais quelques recherches, tu pourras inclure quelques éléments du droit grec dans cette partie.
Le titre du B n'est pas bon. Il est trop bateau, et on ne comprend pas ce que tu veux dire par là.

Pareil pour le titre du II. Essaye de trouver quelque chose du genre La nécessaire laïcisation du droit... A voir.
Le A. Et bien je ne suis pas d'accord. Regarde le code d'Hammourabi. C'est un droit révélé, mais presque entièrement laïc. Il est casuel, mais beaucoup de situations sont recensées.
Pour le B, et bien pareil je ne suis pas très d'accord.

C'est à rendre pour quand ?

Par **Miou**, le **14/10/2010** à **12:32**

Pour lundi. Je préfère m'y prendre à temps...
Très bien.. je m'y remet et je poste mon plan dès que je l'aurais terminé.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Camille**, le **15/10/2010** à **13:05**

Bonjour,
[quote="Miou":28njwjha]
la Grèce Antique... peu de rapport avec la religion donc
[/quote:28njwjha]
Petit rappel...
http://www.grece-bleue.net/dieux-grecs.html

[quote="Miou":28njwjha]
Ma lenteur m'exaspère .....
[/quote:28njwjha]
Pour compléter la bonne remarque de shaane12, lenteur qui pourrait être perçue plus tard pour de la sagesse. Face à un problème ardu, ne pas se précipiter... Y réfléchir longuement avant de pouvoir aligner trois lignes n'est pas une perte de temps et prendre le temps de la réflexion n'est pas un défaut.
:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **15/10/2010** à **15:22**

alors effectivement en Grèce antique il n'y avait pas de religion au sens actuel du terme (chrétien, juif, musulman...)

mais il y avait bien une religion, au travers de ses dieux comme Camille l'a rappelé, avec des ;)

prêtres pour les vénérer Image not found or type unknown

Par **yanos**, le **15/10/2010** à **18:24**

Bonjour,
Il est est faux de dire qu'il n'y avait pas de religion dans la Grèce antique. Le droit n'en était peut-être pas très imprégné, mais le culte et la foi existaient.
Maintenant, pour répondre au sujet de la dissertation, je pense qu'il faut se poser la question de savoir à quelle(s) époque(s) le droit et la religion avaient le plus de rapports (de complémentarité, antagonistes, de coopération, etc...).
Dans ce cas, il faut obligatoirement parler de l'époque franque (baptême de Clovis, puis théocratie sous les carolingiens), du Moyen Age (époque féodale), lorsque l'Eglise se substitue au pouvoir pour régir la société avec son droit canonique. Ensuite, pendant l'Ancien Régime, la monarchie absolue de droit divin est une période importante dans les relations entre l'Eglise et l'Etat.
La Révolution, le Concordat, la Séparation... présentent également des intérêts.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Pour des considérations plus actuelles, on peut noter la survie de la théocratie dans les pays musulmans par exemple.
Voilà quelques idées de développement venant d'un historien du droit qui, je l'espère, vous aideront.

Par **Camille**, le **16/10/2010** à **12:03**

Bonjour,
Et encore faut-il se méfier de ce qu'on appelle le "droit laïc", qui n'est souvent qu'une laïcisation, éventuellement très ancienne, de règles tirées du fait religieux, et à condition de ne pas restreindre la notion de religions à celles que l'on connait aujourd'hui, structurées et ayant "pignon sur rue".
Toutes les civilisations anciennes rendaient des cultes à des dieux aussi divers que variés et ces cultes rythmaient la vie publique. Donc, forcément, influençaient plus ou moins les décisions.

Rien qu'à lire les Dix Commandements, on voit bien que la plupart fait appel à des notions considérées comme laïques, aujourd'hui. Cela dit, on n'a pas aboli la peine de mort au prétexte que c'était écrit dans la Bible.
Et le "coup du roi Salomon", c'est bien raconté dans la Bible...
:))

Image not found or type unknown

Par **yanos**, le **16/10/2010** à **19:57**

Tu évoques un problème important : la majorité des droits se disant laïcs sont en fait soit des legs du droit canonique ou bien des droits édictés par des autorités qui se disent laïques mais avec de profondes croyances.

Encore faut-il une nouvelle fois ne pas sous-estimer l'influence de l'Eglise en tant qu'institution dans les prises de décisions, ainsi que l'influence de l'Eglise en tant que dogme empoisonnant les esprits particuliers.

Par **Camille**, le **18/10/2010** à **14:04**

Bonjour,
On est bien d'accord.
Ne pas confondre ce que les origines, les hommes et les textes fondateurs des religions voulaient faire de ces religions et ce que certains hommes (et femmes) en ont fait au fil des siècles en se servant de ces religions comme prétextes à d'autres ambitions (voire même en y croyant - sic ! - dur comme fer)...

On ne sait toujours pas réellement si Jésus a effectivement existé, on peut seulement penser

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

qu'il a existé, à l'époque, un homme qui se faisait appeler Jésus et qui se faisait passer pour Jésus...
:D

Image not found or type unknown

Mais, tout ce qu'on peut dire à la lecture de la Bible bien comprise, c'est que s'il n'était pas sorti de son tombeau et s'il n'avait pas pris l'ascenseur pour le Très-Haut peu de temps après s'être fait clouer sur la croix, il n'aurait pas manqué d'occasions, dans les deux mille ans et quelques qui ont suivi, pour se retourner dans sa tombe...

D'ailleurs, il est prévu que [i:1tdza9eg]"Il"[/i:1tdza9eg] revienne... Mais, si ça se trouve, c'est déjà fait et peut-être bien que [i:1tdza9eg]"Il"[/i:1tdza9eg] a terminé en camisole de force et dans une cellule capitonnée dans un asile d'aliénés...
:wink:

Image not found or type unknown

Par **yanos**, le **18/10/2010** à **15:28**

J'aime bien ton humour !
Mais ce n'est pas tout à fait à cela que je pensais.
Tu sembles dire que ce qui décrédibilise la religion n'est pas la lettre de ses textes sacrés mais seulement leurs interprétations. Je n'en suis pas certain. Je sais, pour en avoir lu une bonne partie, que les textes fondateurs sont aussi, pas seulement mais en grande partie, une importante incitation à la violence. Et c'est valable pour tous les textes "sacrés" (qui n'ont de sacré que le nom d'ailleurs...).

Par **Camille**, le **18/10/2010** à **17:07**

Re,
Oui mais ça, c'est parce que vous autres, relaps, mécréants, hérétiques, apostats, renégats, hérésiarques et autres athées ([color=#FF0000:26lr546d][b:26lr546d]Vade retro, Satanas ![/b:26lr546d][/color:26lr546d]), vous gardez bien de lire attentivement les textes d'origine, en ne prenant pas soin de les lire précautionneusement d'un bout à l'autre et les lisant à toute pompe et en diagonale, selon la méthode J-F Kennedy, voire en ne picorant à droite et gauche que ce qui vous arrange...
:yindaydream:

Image not found or type unknown

Ce qui fait que celui des textes des trois religions dites "révélées" qui a la plus mauvaise réputation est peut-être probablement le plus tolérant et le plus juste, à tel point que quand on en discute avec des pasteurs protestants, ils considèrent que le seul précepte qui le rend incompatible avec le leur, c'est que ce texte admet, dans des circonstances bien particulières

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

et bien spécifiques (et non pas "à tout bout de champ et comme bon lui semble" et comme certains intégristes l'appliquent), qu'un homme peut porter atteinte à l'intégrité de son semblable.

Si on relit dans le détail, et par le menu, l'ancien et le nouveau testament, surtout le nouveau d'ailleurs, mais qui n'a pas pour effet d'annuler les effets de l'ancien bien qu'on parle de "testament", on trouvera difficilement un passage où Dieu/Jéhovah/Yahvé/YHWH, appelons-le comme on veut, donnerait l'autorisation générale aux hommes de se taper dessus comme bon leur semble. Il dit même et il fait dire exactement le contraire. Le seul, dans toute cette vieille histoire, qui a droit à la violence, c'est [i:26lr546d]"Lui"[/i:26lr546d] et [i:26lr546d]"Lui"[/i:26lr546d] seul...
Puisque tous ceux qui ne faisaient pas comme [i:26lr546d]"Il"[/i:26lr546d] disait qu'il fallait faire devaient craindre sa colère divine et que son châtiment serait terrible, terrible ! Direction l'Enfer sans escale...
(mais on retrouve, en gros, la même chose dans d'autres textes...)(c'est un peu toujours les mêmes "ficelles"... la carotte et le bâton, le sabre et le goupillon...)
Même son propre fiston n'avait pas le droit de se ramponner avec ses copains ou ses ennemis ! Même pas avec ce p..., ce s..., ce f..., ce t... de Judas qui portait pourtant bien son nom, hein !
8-X

Image not found or type unknown

Si, dans l'ancien testament, il y a des scènes de violence digne du carré blanc, c'était justement pour essayer de faire comprendre ce distinguo subtil.
Que des hommes se soient habilement (peut-être machiavéliquement) saisis de ces textes en les interprétant à leur(s) manière(s) pour justifier leurs violences "au nom de Dieu" en se prétendant "envoyés de Dieu", en jouant les doublures de Jésus, est une autre histoire.
Enfin si, c'est la même, mais pas forcément celle prévue dans le scénario de départ.
Et, si on veut bien comprendre un peu toute cette histoire un tantinet alambiquée de la chrétienté "historique", qui dit "Dieu" dit aussi "Satan". Faudrait peut-être pas l'oublier, celui-là...
^:)^

Image not found or type unknown

P.S. : "sacrés" est bien évidemment une formule de style. Ils ne sont sacrés que pour ceux qui y croient... [barre:26lr546d]sacré nom de Dieu ![/barre:26lr546d][/color]

Par **yanos**, le **18/10/2010** à **18:40**

C'est bien un grand débat qu'on lance ici !
Crois-moi si je te dis que j'ai lu de manière attentive les textes fondateurs. De manière très simple, je pense qu'il n'y a pas mille façons d'en lire certains passages : au hasard : le Deluge, les sacrifices humains demandés par Yavhé/Dieu dans l'Ancien Testament, l'affaire des marchands du Temple, la persécution des non-croyants dans tous les textes, l'Apocalypse de Jean et le sauvetage de "ceux qui ont la marque de Dieu" (à l'exclusion des autres évidemment)... Sérieusement, je vois mal comment ce genre de passages peuvent être lus de différentes manières.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

J'admets qu'effectivement que tout n'est pas de ce genre là mais globalement les textes sont des groupements de lois (lisez Loi) antisémites, homophobes et incitant à la guerre.
Les textes sacrés ne sont pas des messages de Paix, loin de là. Je pense pouvoir l'affirmer, non en tant que croyant (grand bien m'en fasse !), mais de professionnel de la matière.

Bref, ce genre de débat ne mènent malheureusement pas à grand chose... J'ai bien peur qu'on en revienne toujours à la même problématique, à savoir : croyants contre non-croyants. Avec une petite différence pour moi en revanche : athée, oh oui !, mais avant tout professionnel de la matière.
De toute façon, la Bible ne peut pas être commentée. La raison est simple : c'est n'est pas un livre, mais une bibliothèque (de romans ?) fournie à des époques très différentes. On ne peut donc pas en tirer une essence.

Par **Camille**, le **19/10/2010** à **09:33**

Bonjour,
[quote="yanos":1tttbtrd]
au hasard : le Deluge, les sacrifices humains demandés par Yavhé/Dieu dans l'Ancien Testament, l'affaire des marchands du Temple, la persécution des non-croyants dans tous les textes, l'Apocalypse de Jean et le sauvetage de "ceux qui ont la marque de Dieu" (à l'exclusion des autres évidemment)... Sérieusement, je vois mal comment ce genre de passages peuvent être lus de différentes manières.
[/quote:1tttbtrd]
Il y a au moins la bonne et la mauvaise.
Ce qui prouvent bien que vous n'avez pas bien compris (et pas non plus lu ce que j'ai écrit), mais vous n'êtes pas le seul, hélas. Et en fait, vous faites exactement la même erreur que ceux qui se servent de ces textes au premier degré pour justifier leurs exactions, en prétendant se substituer au dieu qu'ils prétendent servir, c'est tout le problème. Qui remonte d'ailleurs à la nuit des temps ou presque.
Euh... où avez-vous lu que Jésus persécutait les non croyants ? Ce n'est pas du tout parce qu'ils étaient non croyants que Jésus a flanqué dehors les marchands du Temple ! Quant à l'Apocalypse, si vous n'en avez qu'une seule lecture, c'est bien embêtant pour quelqu'un qui se dit professionnel de la chose...
Cela dit, je suis au moins d'accord sur un point, Dieu fait bien la distinction entre ceux qui croient en lui et ceux qui ne croient pas en lui. Forcément d'ailleurs, on voit mal comment il pourrait faire autrement puisqu'il prêche pour sa chapelle...
C'est même forcément la condition de base d'une religion, on peut dire. Vu que, par définition, si vous n'y croyez pas, c'est râpé d'avance.

Professionnel de la matière ? Avez-vous au moins suivi une éducation religieuse (une vraie, une bonne, une sérieuse)(oui, je sais, je sais...) avant de vous faire une opinion personnelle de ladite matière ?
Qui peut être le rejet, une fois le mécanisme correctement démonté.
Etre athée est une chose, baser son athéisme sur des idées fausses en est une autre. :ymdaydream:

Mais, comme vous dites, vaste débat ! Qui n'est pas près de s'éteindre. Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **agoussi**, le **08/02/2017** à **20:46**

bonsoir,jai besoin daide svp jai une dissertation juridique a faire sur la formation du droit grec antique et je sais vraiment pas, par quoi commencer

Par **LouisDD**, le **08/02/2017** à **22:29**

Bonsoir

Commencez déjà par lire la charte du forum, et voir que sans trace de réflexions ou travail de votre part, nous ne pourrons pondre un sujet tout fait !

Bonne soirée

Par **Camille**, le **08/02/2017** à **23:53**

Bonsoir,
Et quel rapport avec le sujet de cette file, qui a déjà bientôt sept ans ?
"Formation du droit grec antique" = fouilles archéologiques de forum ?
[smile17]

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/02/2017** à **12:52**

Bonjour

Tiens je ne savais pas que les greffiers devaient encore faire des dissertations juridiques
[smile3]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés